

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 26 septembre 2013, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur **Vincent MOTTIER**, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette troisième séance du Conseil communal de l'année 2013. Il ouvre la séance et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs, Violeta ARSIC STANOJEVIC, Eric BARROUD, Jean-Claude BONELLI, Pascal BRUGGER, Joao CARDOSO, Jean-Blaise CLAPASSON, Dejan DOLENAC, Mary-Line FASOLETTI, Brock FIEDLER, Luc FESSELET (2^{ème} appel), Anne-Sylvie GAY, Jean-Michel GIL, André HEFTI, Eve KNECHT (2^{ème} appel), Sébastien LIETTA, Jacques MANIGLEY, Silvano MELI, John MORIER, Vincent MOTTIER, Annelise NIKLES, Daniel NIKLES, Kimberly OPPEMHEIM, René PAVILLARD, Eric PELLAUD, Serge PFISTER, Sonia RAUSIS, Jan SANDEN, Philippe TAUXE, René VAUDROZ et Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Marie-José BOURQUIN, Théophile CUCHE, Patrick DE SEPIBUS, Maurice FELLI, Bernard GRANDJEAN, Blaise HEFTI, Eliane HUBERT, Catherine MOILLEN-GIOBELLINA, Serge MOREL, Deniz MUTLU, Jean-Robert NEVEU, Fabian PAVILLARD, Michel TAUXE et Philippe TISSOT-DAGUETTE.

Absent : Alain URECH.

Le premier appel fait constater la présence de 28 Conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 JUILLET 2013

Le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2013 a été adressé à chaque Conseillère et Conseiller, Monsieur le Président n'en donne par conséquent pas lecture.

Monsieur Eric Barroud demande à ce que la correction suivante soit effectuée concernant la lettre de démission de Madame Mokveld : en page 93, 3^{ème} paragraphe, il s'agit de comprendre «Maman depuis le 22 octobre 2012» et non «depuis le 22 octobre 2013».

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Cet ordre du jour a également été envoyé à tous les Conseillers et Conseillères, Monsieur le Président n'en donne pas lecture. Il propose toutefois une modification mineure, à savoir :

Point 3, Assermentation(s) seulement.

Ainsi que l'ajout d'un point 7. Nomination d'un membre de la Commission des Finances

Le nouvel ordre du jour est donc le suivant :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 04 juillet 2013
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
3. Assermentation (s)
4. Communications du Bureau
5. Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis n° 4/2013 :
Construction d'un silo à sel de 75 m³ pour le service hivernal
6. Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis n° 5/2013 :
Arrêté d'imposition pour l'année 2014
7. Nomination d'un membre de la Commission des Finances
8. Information de la Municipalité sur la rénovation des infrastructures sportives à Crettex-Jaquet.
9. Communications de la Municipalité.
10. Interpellations.
11. Postulats.
12. Motions.
13. Propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et sera suivi tel que proposé.

3. ASSERMENTATIONS

Depuis la dernière séance du Conseil communal, Monsieur le Président n'a pas de reçu de lettre de démission. Il restait cependant deux postes à repourvoir : un pour l'Entente Leysenoude et un pour Leysin pour Tous. Les deux formations n'ayant pas de viennent-ensuite à présenter lors de la séance du 04 juillet dernier, l'assermentation a été différée à ce jour.

Monsieur **Eric BARROUD** (Entente) présente, au nom de l'Entente Leysenoude, Mademoiselle **Eve KNECHT** en remplacement de Monsieur **Marc-Henri FERMONT**.

Mademoiselle **KNECHT** est la fille de deux personnes qui ont marqué l'histoire du Conseil communal de Leysin. L'un ayant été notre guide en tant que Président pendant deux ans, l'autre nous ayant concocté de succulents apéritifs à l'issue de plusieurs séances présidées par son mari. L'ensemble des membres du Conseil communal se souvient de ces moments forts agréables.

Eve est née le 10 décembre 1990 à Aigle, fille de Brigitte et Max. Elle est à Leysin depuis 1994, village où elle a grandi et effectué ses écoles en terminant sa scolarité obligatoire à Aigle. Elle suit l'Ecole d'Agriculture à Châteauneuf dans le canton du Valais. Son cursus la conduit au Danemark pour un stage pratique. Dès l'obtention de son CFC d'agricultrice, elle continue une formation d'inséminatrice pour bovins. Ces deux CFC en poche, elle part pour deux mois au Canada. En 2011, suite au déménagement de ses parents, elle reprend la ferme familiale située aux Bans à Leysin.

Très intéressée par la vie de son village, elle se tourne tout naturellement vers la vie politique. Son enthousiasme, son dynamisme et son franc parler lui permettront, à n'en pas douter, de participer au développement de son village et particulièrement de défendre la cause agricole.

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** (LPT) présente au nom de Leysin pour Tous, Monsieur **Luc FESSELET** en remplacement de Madame **Irene MOKVELD**.

Luc est originaire de Fontainemelon dans le canton de Neuchâtel. Il a vécu toute son enfance sur la Riviera, principalement à Montreux et Veytaux.

Il habite Leysin depuis 1998, ses deux filles y sont scolarisées. Ferblantier-couvreur de métier, il a été indépendant durant de nombreuses années, ayant beaucoup collaboré avec les entreprises leysenoudes. A ce jour, **Luc** est responsable du secteur ferblanterie/couverture de l'entreprise Karlen SA dans le Val de Bagne. Etant amené à travailler essentiellement sur Verbier, il connaît bien l'aspect touristique.

Monsieur le Président prie Mademoiselle **KNECHT** et Monsieur **FESSELET** de bien vouloir s'avancer afin de prêter serment. A la suite de la lecture de l'article 5 du Règlement du Conseil communal et, à l'appel de leurs noms, ils lèvent la main droite et répondent «je le promets».

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DECES

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de quatre personnes habitant dans la commune. Il s'agit de Mesdames et Messieurs

Claudine ISABEL

Lucie VAUDROZ

épouse de feu Jean-Pierre VAUDROZ, conseiller communal de 1950 à 1954

Jean Bernard SURCHAT

Jean-Pierre GAGNEBIN

et hors de notre commune, Edmond DUFRESNE (dit Monmon)
conseiller communal de 1966 à 1968 et de 1974 à 1980

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir que Monsieur **MOTTIER** souhaite la bienvenue à huit nouveau-nés. Il s'agit de :

Sara DE ALMEIDA ALBUQUERQUE ALVES

Karuniya SELVARASA

Maya KISHIBE-WATSON

Maé EUGLER

Ainoa Lea YRIBAR

petite-fille du conseiller André Hefti et nièce de Blaise Hefti, également conseiller

Matti RICKLI

Jaden MARRACO LEBRET

Noah DOUBAS

Félicitations aux heureux parents.

Monsieur le Président a reçu en date du 22 septembre un courrier de la Bibliothèque de Leysin dont il donne lecture :

Leysin, le 20 septembre 2013.

Concerne : Conseil communal du 04 juillet 2013
Jetons de présences versés à la Bibliothèque

Monsieur,

Une nouvelle année de bibliothèque a commencé il y a quelques semaines, mais je ne voudrais pas débiter cette nouvelle année sans vous remercier pour le don fait à la bibliothèque de Leysin des jetons de présence de l'assemblée du Conseil communal du 4 juillet 2013.

La politique de la bibliothèque est de proposer des ouvrages récents et ce don nous permettra d'acheter des livres, tant pour enfants que pour adultes, allant dans ce sens.

Merci.

Je vous prie d'agréer mes meilleures salutations et pour tous ceux et celles qui en ont envie, bienvenue à la bibliothèque.

Philippe Manuel
Président de la bibliothèque

VOTATIONS FEDERALES DU 22 SEPTEMBRE 2013

N° 01 Objet : Initiative populaire du 5 janvier 2012 «Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire»

Electeurs inscrits	:	1261	
Bulletins rentrés	:	579	(45,92%)
Bulletins blancs	:	9	
Bulletins nuls	:	2	
Bulletins valables	:	568	
Oui	:	161	(28.35 %)
Non	:	407	(71.65 %)

N° 02 Objet : Loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (Loi sur les épidémies, LEp)

Electeurs inscrits	:	1261	
Bulletins rentrés	:	576	(45.68 %)
Bulletins blancs	:	12	
Bulletins nuls	:	1	
Bulletins valables	:	563	
Oui	:	451	(80.11 %)
Non	:	112	(19.89 %)

N° 03 Objet : Modification du 14 décembre 2012 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et les commerces (Loi sur le travail, LTr)

Bulletins inscrits	:	1261	
Bulletins rentrés	:	577	(45.76 %)
Bulletins blancs	:	10	
Bulletins nuls	:	0	
Bulletins valables	:	567	
Oui	:	348	(61.38 %)
Non	:	219	(38.62 %)

REPRESENTATIONS

Depuis la dernière séance, Monsieur le Président a représenté le Conseil communal à plusieurs occasions :

- samedi 7 septembre à l'Assemblée Générale de la société Télé-Leysin-Col des Mosses-La Lécherette S.A.
- jeudi 12 septembre à la réception des nouveaux bourgeois de Leysin.
- samedi 21 septembre à la réception des nouveaux citoyens, à savoir la classe de 1995.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS
N°4/2013 : CONSTRUCTION D'UN SILO A SEL DE 75M3 POUR LE SERVICE
HIVERNAL.

Avant de passer la parole aux rapporteurs, Monsieur le Président doit signaler un dysfonctionnement dans l'envoi de l'information aux Présidents de groupe concernant la séance avec le Municipal. Ceci a conduit à avoir uniquement les commissaires de l'Entente Leysenoude, le soir en question. Il présente toutes ses excuses aux deux autres groupes.

Monsieur **André HEFTI** (Entente), Rapporteur en remplacement, donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui propose d'accepter à l'unanimité les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** (LPT), Rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des Finances qui propose d'accepter à l'unanimité les conclusions du préavis municipal.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur **André HEFTI** (Entente) demande la parole. En effet, une question lui a été posée après la rédaction du rapport de la Commission ad hoc concernant la quantité de sel à stocker.

Pour quelle raison envisage-t-on la construction d'un silo de 75m³ alors que, selon le préavis, la consommation moyenne annuelle est de 93m³ ? Un silo de 100m³ ne serait-il pas plus judicieux ?

Monsieur **Richard CALDERINI**, Municipal, explique que comme dans la plupart des cantons, la moyenne de consommation annuelle a été calculée sur les dix dernières années. Le besoin en sel étant variable chaque hiver, le stockage s'effectue en général à hauteur de 75% de cette moyenne. Il est indispensable d'éviter qu'à la fin de l'hiver, le solde produise une réaction chimique avec l'air et forme une croûte à l'intérieur du silo.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 145'000.00 pour financer les travaux de construction d'un silo à sel de 75m³.
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché.
- 3) d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum dès le budget 2014.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS N°5/2013 : ARRETE D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2014.

Monsieur **Jean-Claude BONELLI** (LPT), Rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des Finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Vincent MOTTIER** ouvre la discussion.

Monsieur **Daniel NIKLES** (For Soc) demande la parole.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans les comptes 2011, j'avais vu une marge d'autofinancement de fr. 3'600'000.00. Dans les comptes 2012 figure une marge d'autofinancement de fr. 1'700'000.00, donc une baisse de fr. 2'000'000.00 en une année. D'autre part, dans le préavis, on nous annonce un arrangement entre l'Union des Communes Vaudoises et l'Etat de Vaud. Si cet arrangement ne devait pas être aussi favorable que prévu, j'aimerais savoir si la Municipalité a l'intention de restreindre certaines prestations. Si oui, lesquelles ?

Monsieur **Jean-Marc UDRIOT**, Syndic, souhaite répondre.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme l'a très bien relevé la Commission des Finances, un point d'impôt correspond à fr. 80'000.00. La Municipalité n'est pas du tout favorable à augmenter les impôts pour l'année 2014 et vraisemblablement pas pour les années 2015 et 2016. Nous préférons faire des économies au niveau du fonctionnement de l'Administration communale dans son entier, sans diminuer les prestations qui ont été fournies jusqu'à présent. Nous sommes en train de travailler le budget 2014 et allons plutôt nous focaliser sur ce point.

Par contre, concernant la question du point d'impôt à fr. 80'000.00, je précise aussi que certaines années, c'est fr. 70'000.00 et d'autres années, c'est fr. 120'000.00, tout dépend des variations mais la moyenne est fr. 80'000.00.

Au sujet de l'arrangement concernant les différents reports de charges des collectivités publiques négocié par l'Union des Communes Vaudoises auprès du Canton, nous ne connaissons pas, à ce jour, son impact sur nos finances communales.

Je tiens à préciser que la marge d'autofinancement de fr. 3'600'000.00, mentionnée dans les comptes 2011, incluait la vente du terrain à l'école Kumon pour un montant de fr. 1'600'000.00. Par conséquent, sans la réalisation de cette transaction, la marge d'autofinancement aurait été de fr. 2'000'000.00.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et lit les conclusions du préavis qui sont :

- 1) d'adopter le projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2014 tel que la Municipalité le lui a soumis.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

7. NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES.

Monsieur **Eric BARROUD** (Entente) propose, au nom de l'Entente Leysenoude, Monsieur **Philippe TAUXE** en remplacement de Monsieur **Vincent MOTTIER**.

Monsieur **Philippe TAUXE** est nommé, à la majorité, à la Commission des Finances.

8. INFORMATION DE LA MUNICIPALITE SUR LA RENOVATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES A CRETTEX-JAQUET.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur **Denis RIME**, Municipal.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Centre sportif de Crettex-Jaquet, inauguré en 1976, montre des signes de vieillissement. Afin de remédier à cette situation, la Municipalité vous a soumis les préavis n°9/2009 et n°3/2012 concernant le crédit d'étude pour la réfection des centres sportifs et le crédit complémentaire pour l'étude de la réfection à Crettex-Jaquet.

Suite aux mandats d'architecte et d'ingénieur civil, la Municipalité a fixé le concept de rénovation et de réaménagement de la salle omnisports comme suit :

- Suppression du plafond suspendu, ce qui engendrera une suppression de charge.
- La salle est ouverte jusque sous la toiture, la structure reste donc visible.
- Pose de cloisons mobiles.
- Emballage de la salle omnisports (toiture et façades) pour des économies d'énergie.
- Réfection de la toiture située au-dessus de la salle omnisports avec isolation et nouvelle couverture. Problème d'étanchéité de la toiture résolu.
- Voir possibilité d'intégrer des panneaux photovoltaïques sur la nouvelle toiture pour une surface d'environ 1'700 m².
- Des toitures plates : isolation et nouvelle étanchéité.
- Doublage extérieur de toutes les surfaces non isolées de la salle omnisports.

Les surfaces du bâtiment sont relativement conséquentes et l'implication financière s'élèverait à fr. 4'800'000.00.

La Municipalité vous fera parvenir prochainement un préavis détaillé des travaux d'entretien et de réfection concernant le centre sportif Crettex-Jaquet.

9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Le Syndic.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Les Conseillers,

Lors du dernier Conseil communal, nous vous avons fait part de la situation concernant nos infrastructures scolaires communales. Il y avait notamment un paragraphe dans le procès-verbal n°9 qui disait «En résumé, le préavis n° 08/2012 risque de subir quelques modifications en raison de la nouvelle procédure mise en place. Le site d'implantation peut également varier en raison essentiellement des économies à réaliser».

Je vous informe que la Municipalité est en négociation avec le propriétaire du camping de Leysin dans le but d'acheter ce terrain.

La Municipalité vous présentera, vraisemblablement avant la fin de l'année, un préavis pour l'acquisition de ce terrain. Un second préavis vous sera soumis pour l'obtention d'un crédit destiné au financement d'un avant-projet par un bureau d'architecture et à l'octroi d'un mandat à un bureau d'études techniques pour l'élaboration d'un dossier afin de répondre aux exigences de la loi sur les marchés publics. Ce domaine étant très complexe, la Municipalité et de l'Administration communale ne disposent pas des compétences requises pour mener à bien un tel projet.

Nous sommes à disposition pour toutes questions en rapport avec cette information.

Il faut savoir également que la conséquence de cet investissement sera la disparition du camping de Leysin, celui-ci étant voué à fermer d'ici cinq ans, suite à la planification du départ en retraite de son propriétaire.

10. INTERPELLATIONS

Aucune.

11. POSTULATS

Aucun.

12. MOTIONS

Aucune.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur le Président prend la parole.

Notre secrétaire, Madame **Jeanningros** terminera ses rapports professionnels avec la Commune de Leysin à la fin de ce mois. Je n'ai, à ce jour, aucune proposition à vous soumettre concernant son remplacement en tant que secrétaire du Conseil communal. J'aimerais profiter de cette occasion pour la remercier chaleureusement de son engagement au sein de notre conseil et lui remettre quelques fleurs. Un grand merci.

Pour vos agendas, les prochaines séances du Conseil sont fixées aux jeudis :

- 12 décembre 2013, suivi d'un apéritif
- 10 avril 2014
- 26 juin 2014
- 25 septembre 2014
- 11 décembre 2014

Pour faire suite à mon élection du mois de juillet, je voudrais encore vous remercier de votre confiance. Je donnerai le meilleur pour assurer cette fonction. Mon mot d'ordre, suite à la présidence de Monsieur **NIKLES**, est la continuité dans la qualité des débats et le respect des avis de tous car c'est cela qui fait la force de notre Conseil communal.

Tout peut être dit en public, il s'agit juste d'y mettre la forme et ne pas en faire une affaire personnelle. Le bien de notre Commune doit passer au-dessus des intérêts individuels de chacun.

J'attends donc de votre part un respect des formes, un minimum de protocole ainsi que des interventions positives et dans le but de faire avancer les choses.

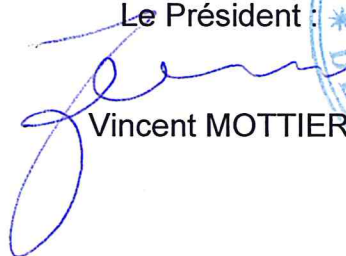
N'oubliez pas d'annoncer vos absences que ce soit pour le Conseil ou pour les commissions.

Je me réjouis de nos prochaines séances et je suis à votre disposition en cas de questions ou d'interrogations, même entre nos séances. Merci.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Monsieur **MOTTIER** demande à la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 30 conseillers.

Il clôt cette assemblée après avoir remercié également la Municipalité et lève la séance à 21h00 tout en souhaitant à tous une bonne soirée et un bel automne.

Leysin, le 30 septembre 2013.

Pour le Conseil communal :
Le Président : La Secrétaire a.i:
 Vincent MOTTIER  Micheline JEANNINGROS

